

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DU PERCHE SEANCE du 7 AVRIL 2022**

Nombre en exercice : 31
Nombre de présents : 24
Nombre de votants : 27

Convocation du 30.03.2022
Affichage du 30.03.2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept avril, s'est réuni le conseil communautaire des Hauts du Perche à la salle Georges Brassens à Tourouvre au Perche suite à la convocation du 30.03.2022, affichée le 30 février 2022.

Etaient présents : M ANQUETIL Dominique, M BAILLIF Christian, M BLOTTIERE Philippe Mme BRAULT Roselyne, Mme DJENNADI-MENEGHINI Virginie, M Du LAC Jean-Vincent, M DUGUET Christian, Mme EDOU Bernadette, Mme ENCELIN Elyane, M HOULLE Pascal, M JUSZEZAK Jean-Claude, Mme LALAOUNIS Danièle, M LE SECQ Emmanuel, Mme LEROY Céline, M MICHEL-FLANDIN Patrice, M NAEL Jean-Marc, M ORY Gilles, M POIRIER Franck, Mme POULAIN Francine, Mme RADIGUET Angéline, Mme REVET Evelyne, Mme SAUVANEIX Alexandra, M SOUTIF Patrick (premier adjoint) remplace M COUDRAY Pascal, M VIANDER Marcel.

Etaient absents-excuses : M BOUTTIER Jean-Jacques (donne pouvoir à Mme ENCELIN Elyane), M DESCHAMPS Michel, Mme FEUGUEUR Stéphanie, M GUILLET Denis, M GUEUGNON Jean-Edouard (donne pouvoir à M LE SECQ Emmanuel), M GUYOT Philippe, Mme ROYER-BERGER Frédérique (donne pouvoir à Mme LEROY Céline).

Assistait également : M. GRANGE Denis DGS, M. BRAMOULLE Bernard.

Monsieur Jean Claude JUSZEZAK est désigné secrétaire de séance

DELIBERATION N° 2022.04.090

ACHAT DU VEHICULE - RESEAU DES MEDIATHEQUES

L'un des services les plus prisés par les usagers des médiathèques des Hauts du perche et qui donne tout son sens à la mise en réseau est la circulation des documents. Dans la majorité des cas, une « navette » permet de rendre les documents empruntés n'importe où et/ou de faire venir dans une des bibliothèques de la CDC des documents localisés sur les autres sites. Ces navettes sont un signe très concret pour les usagers de la matérialisation du réseau.

Pour le bon fonctionnement du réseau des médiathèques, la collectivité se porte acquéreur d'un véhicule.

Ce véhicule de liaison est destiné aux activités du réseau comprenant les 4 sites suivant : Longny au Perche, Beaulieu, Neuilly sur Eure, Tourouvre.

Il s'agit d'assurer :

- la circulation des documents et des outils d'animation lors des navettes inter-sites (Beaulieu /Neuilly / Longny/ Tourouvre) ;
- les déplacements des agents pour assurer les permanences des bibliothèques, assister aux réunions, se rendre à la Médiathèque départementale de l'orne (échange, formation, réunions) ;
- le développement des animations de proximité sur le territoire valorisant les activités des médiathèques.

La dépense prévisionnelle est estimée à 32 021,00 € HT soit 38 652,96 € TTC pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire électrique.

La CDC sollicite l'aide au financement du projet auprès :

- De la Médiathèque départementale de l'Orne, service du Conseil Départemental, à hauteur de 20 % plafonné à 6 000 €

- De la DRAC, au titre de la Dotation Générale de Décentralisation pour les bibliothèques de lecture publique, à hauteur de 50 %

Soit un plan de financement prévisionnel qui s'établit comme suit :

	Euros
MDO - Conseil départemental 20 % HT Plafond 6000 €	6 000,00 €
DGD - Etat - DRAC 50 % du HT	16 010.50 €
FCTVA	6 631.96 €
Reste à charge à la CDC	10 010.50 €
Total TTC	38 652.96 €

Les membres du Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- D'approuver le projet d'acquisition d'un véhicule pour le réseau des médiathèques
- D'approuver le budget prévisionnel d'investissement 2022 associé au projet
- De préciser que les dépenses et les recettes sont inscrites au budget 2022
- D'autoriser Monsieur le Président à solliciter les subventions correspondantes auprès de la DRAC au titre de la DGD et le Conseil Départemental au titre de la MDO
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Pour extrait certifié conforme

Le Président,
Emmanuel LE SECQ

Certifié exécutoire après réception en sous-préfecture, le
Et publication du

